



2 Per 441-1898

RENNES-VÉLO

BULLETIN MENSUEL DU CYCLISME POUR L'OUEST

Organe officiel du « Vélo-Cycle Rennais »

POUR ADMINISTRATION :
RÉDACTION, ABONNEMENTS
s'adresser à
M. PEIGNÉ, 4, Place de Bretagne, Rennes

ABONNEMENT ANNUEL
Gratuit pour les Membres du « Vélo-Cycle Rennais »
Département d'Ille-et-Vilaine 1 fr.
Autres départements 1 fr. 50

POUR LA PUBLICITÉ :
s'adresser à
l'Imprimerie des Arts et Manufactures
3, place de la Halle-aux-Bles. — RENNES

Adresse télégraphique : Vélo-Rennes. — Adresser les communications avant le 20 de chaque mois (Les Manuscrits ne sont pas rendus)

VÉLO-CYCLE RENNAIS

Siège : Café de l'Europe, 2, rue de Berlin, Rennes.

RÉUNION

MM. les Membres du Vélo-Cycle Rennais sont convoqués pour *vendredi 4 mars*, à 8 heures 1/2 précises du soir. Diverses questions importantes : courses, Vélodrome, sorties, etc., etc.

CONFÉRENCES

M. le Dr Patay, délégué médical de l'U. V. F. et Vice-Président du V. C. R., fera des conférences les *mercredis 9 mars et 23 mars*, à 8 heures 1/2 précises du soir, au siège de la Société, 2, rue de Berlin.

MM. les *Ambulanciers*, les membres du V. C. R., et, en général, *tous les cyclistes* sont priés d'assister à ces conférences.

BIBLIOTHÈQUE DU V.-C. R.

La salle des réunions étant désormais meublée d'une bibliothèque artistique sortant des ateliers de M. Coquelin, auquel elle fait honneur, il faut songer à la garnir d'ouvrages pouvant intéresser nos sociétaires. Les *dons* de cette nature seraient reçus avec reconnaissance. Un catalogue sera dressé, mentionnant les noms des donateurs.

COTISATIONS POUR 1898

MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien faire honneur à la quittance que M. le Trésorier du V.-C. R. va faire présenter au domicile de chacun.

Le fait d'être Sociétaire oblige de par l'art. 7 des Statuts à payer régulièrement les cotisations en échange des avantages que la Société offre à ses membres.

Ces avantages sont nombreux et assez connus des Sociétaires pour qu'il soit inutile d'insister, faisons toutefois remarquer que leur valeur, en dehors du côté moral, est au moins quintuple de la cotisation fixés au prix minimum de 6 fr. par an.

CHRONIQUE MÉDICALE

Dans la Bibliographie du dernier Bulletin officiel de l'U. V. F., on pouvait lire un extrait d'une « Causerie du Docteur » parue le 1^{er} janvier 1898 dans une revue hebdomadaire spéciale au personnel de l'enseignement primaire.

Dans cette Causerie, le docteur Galtier-Boissière avait en vue le traitement d'urgence après les chutes de bicyclette, et il disait :

« La mort du fils d'un de nos plus sympathiques députés, M. Aynard, à la suite d'une chute de bicyclette, appelle de nouveau l'attention sur la nécessité pour les cyclistes d'emporter toujours avec eux un petit nécessaire pour pansement d'urgence.

Le principal danger d'une chute de bicyclette dépend moins de la profondeur de la blessure que de la possibilité, comme dans le cas cité, de l'introduction dans la plaie de poussières du chemin, poussières qui peuvent contenir des ordures de chevaux, considérées comme une des causes les plus ordinaires du tétanos. »

A la veille de reprendre nos causeries médicales, je tenais à faire constater que je n'étais pas seul à vous faire peur de la moindre chute, et à vous rappeler qu'au commencement de 1896, dans notre troisième causerie *Causeries*, etc., page 51), je vous disais :

« La mort peut arriver à la suite d'une plaie ayant été en contact avec le sol, s'étant produite sur la grand'route, je veux parler de la possibilité du tétanos. »

Et plus loin (page 55)

« ou de causer la mort du blessé dans le sang duquel a pénétré le bacille du tétanos.

Vous connaissez peut-être cette terrible maladie qui enlève un homme en quatre ou cinq jours, après des souffrances épouvantables. Or, ces accidents peuvent se produire même avec une plaie insignifiante, alors qu'elle n'a pas été désinfectée. »

La mort d'un cycliste vient malheureusement, vous le voyez, d'en faire la preuve : C'est pourquoi j'espère que, de plus en plus persuadés des services qu'elles peuvent vous rendre, nos prochaines réunions seront aussi suivies que celles de 1896.

Elles seront plus courtes que celles-ci, puisque ces *Causeries médicales*, faites il y a deux ans, sont maintenant sur les rayons de notre bibliothèque du V.-C. R., à la disposition de tous ceux qui les voudront feuilleter : ce seront plutôt cette année des expériences pratiques et non plus la théorie souvent ennuyeuse.

Après trois ou quatre réunions, nos ambulanciers qui ont déjà fait leurs preuves et ceux qui voudraient marcher sur leurs traces pourront *soigner convenablement un blessé en attendant l'arrivée du médecin* ; et une belle matinée, les nouveaux avec les anciens, comme moniteurs, nous partirons tous faire, nous aussi, nos manœuvres du service de santé, et au retour, le service médical de l'Union Vélocipédique de France comptera de nouveaux ambulanciers aussi sûrs et aussi dévoués que leurs aînés.

D^r PATAY,

délégué médical de l'U. V. F.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

Service de sûreté en marche et en station
(SUITE)

Flancs-Gardes (suite).

Le règlement ne mentionne que les flancs-gardes *fixes*. Ce n'est cependant pas le seul système en usage, c'est même pratiquement celui qu'on emploie le plus rarement.

Quand il existe un chemin parallèle à la